



Session 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION GUADELOUPE**

Séance plénière du mercredi 5 décembre 2018

***** ** ****

AVIS

**5^{ème} réunion plénière ordinaire
du Conseil Régional de la Guadeloupe
de l'année 2018**

Mercredi 5 décembre 2018- Hôtel de Région

**Présenté par
Monsieur Jack SAINILY
Vice - président**
du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

**LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;**
- Vu le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;**
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;**
- Vu la saisine du conseil régional en date du 23 novembre 2018 référencée**
PCR-AC/CAB-TB/DGS-JLB/DGSA-JG/DAJA-MC/AL/CR18 - portant sur :

- 1- Délibération autorisant le président à signer la convention entre la Région Guadeloupe et le Région Île-de-France relative au développement et à la consolidation de leurs relations au bénéfice des populations des deux Régions ;
- 2- Signature de la convention entre Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Île-de-France et Ary CHALUS, Président de la Région Guadeloupe ;
- 3 - Adoption du PV du 7 septembre 2018 ;
- 4 - Débat sur les orientations budgétaires de l'année 2019;
- 5 - Présentation du rapport de développement durable 2018 de la collectivité régionale;
- 6 - Adoption de la répartition de la taxe spéciale de consommation sur les carburants;
- 7 - Délibération sur le positionnement de la Région Guadeloupe pour une gestion durable de l'eau en Guadeloupe;
- 8 - Participation du conseil régional en qualité de membre fondateur de la fondation pour la mémoire de l'esclavage;
- 9 - Communication sur l'augmentation des parts de la collectivité régionale au capital de la SEMAG;
- 10 - Questions diverses.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du vendredi 30 novembre 2018, à l'Espace Régional a, sous la présidence de Félix LUREL, vice-président du CCEE, émis les observations et avis ci-après.

Etaient Présents et représentés :

Mmes : Héléna NARAYANIN-SIOUSARRAM, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Joëlle BARTEBIN, Marie-Claude PERNELLE, Danielle MARTIN-FOUSSE, Dominique MOUNIEN.

MM : Félix LUREL, Joël RABOTEUR, Alex RODEF, Alain SOREZE, , Michel GEOFFROY, Hilarion BEVIS-SURPRISE, Jack SAINCILY, Claude NAZAIRE, Dominique MARTINEZ, Thierry GARGAR

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points de l'ordre du jour.

1 et 2 - Délibération autorisant le président à signer la convention entre la Région Guadeloupe et le Région Île-de-France relative au développement et à la consolidation de leurs relations au bénéfice des populations des deux Régions et Signature de la convention entre Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Île-de-France et Ary CHALUS, Président de la Région Guadeloupe.

Le CCEE prend acte de la mise en place de la convention entre la Région Guadeloupe et le Région Île-de-France, et préconise qu'une évaluation régulière de ce partenariat puisse être effectuée afin de mesurer les retombées concrètes à l'endroit des domiens de l'hexagone, et aussi en terme d'insertion professionnelle de notre jeunesse.

3- Adoption du PV du 7 septembre 2018.

Le CCEE n'a pas de remarques particulières à formuler.

4- Débat sur les orientations budgétaires de l'année 2019.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du vendredi 30 novembre 2018 à 15h à l'antenne du raizet de l'hôtel de région, sous la présidence de Felix Lurel, 1^{er} vice-président du CCEE a émis les observations et avis ci-après.

Les conseillers déplorent, une fois de plus, l'arrivée tardive des documents. Cette situation récurrente ne nous permet pas d'exercer pleinement notre mission de conseil.

Le CCEE invite l'Exécutif régional de tout mettre en œuvre afin de dématérialiser l'envoi des documents; cela ne semble pas être une demande exagérée en 2018.

Le CCEE remercie le directeur général des services adjoint, M José GAYDU, la directrice adjointe de la direction des sports et de la culture, Mme Gilda GONFIER, le directeur financier, M. David JANKY, le directeur de l'éducation, M. Bernard SAULCHOIR, et le responsable du service déchets, M. Jérôme DANCOISNE pour leur éclairage.

En matière de culture

Le CCEE approuve la concentration des moyens régionaux sur des grands projets, dont les impacts renforceront l'attractivité de notre territoire. C'est le cas pour la création du centre d'art contemporain, qui encouragera les arts plastiques, la créativité, la diffusion et la transmission culturelles.

Le CCEE salue également l'initiative d'honorer les femmes et les hommes qui ont marqué l'histoire de notre territoire. Il approuve de même les propositions concernant les secteurs de la cinématographie et de l'audiovisuel, du tourisme et de la mémoire, de la valorisation des sites naturels.

C'est en effet le patrimoine matériel et immatériel propre à notre environnement, qui crée l'identité créole de notre archipel.

De plus, le CCEE encourage l'Exécutif à mieux valoriser l'action de l'ensemble des acteurs privés ou associatifs, de la création à la diffusion et de multiplier les appels à projets d'écritures, de concours, de résidences ou de création et ainsi offrir l'opportunité de déceler de nouveaux talents ou éveiller des vocations.

Afin de mutualiser les moyens, le CCEE propose à l'Exécutif régional de créer une structure guadeloupéenne pour l'ingénierie culturelle, avec un pôle administratif et un pôle pour la promotion et la diffusion du spectacle vivant ainsi qu'une cinémathèque-photothèque numérique audiovisuelle pour la conservation et la capitalisation de notre patrimoine culturel.

En matière musicale, un conservatoire régional est en effet indispensable et répond à une demande longtemps formulée par la société civile et relayée par le CCEE.

Concernant le Carnaval, les conseillers apprécient l'intérêt que l'exécutif régional accorde à cette manifestation culturelle d'envergure internationale.

Néanmoins, ils déplorent, la minimisation du rôle de l'Office du Carnaval de la Guadeloupe, et rappellent que ce puissant outil de développement du Carnaval a réussi ce que d'aucuns considérant comme impossible, à savoir réunir les deux fédérations, les deux groupements et les comités. De plus, la base de données de l'OCG est consultée par des centaines de chercheurs du monde entier, qui s'intéressent à ce pan de notre patrimoine immatériel.

En outre, le CCEE appelle de ses vœux un travail collaboratif entre les différentes directions du Conseil Régional pour l'émergence et l'accompagnement de porteurs de projets transversaux. Cela éviterait le cloisonnement entre culture/tourisme, culture/numérique, culture/formation, culture/entreprises, culture/environnement.

Plus généralement, la culture doit être au cœur du développement économique de notre territoire et un secteur créateur d'emploi pour nos jeunes.. Nous avons la volonté d'exprimer nos us et coutumes, notre créativité, notre identité créole.

Or, notre territoire est resté longtemps sans véritables structures, ni véritable musée, ni conservatoire de musique, ni théâtre, ni opéra, sans enseignements de l'histoire des arts... Ce sont les associations qui comblaient ce vide longtemps laissé vacant.

Parallèlement à la construction du centre d'art contemporain, le CCEE préconise qu'une réflexion soit menée sur les métiers, connaissances et expertises liés aux activités qui y seront développées.

Un programme de formations devra être élaboré, en lien avec le CNFPT et avec les structures similaires de notre bassin caribéen. Ce, pour mieux servir et maîtriser le développement culturel de la Guadeloupe.

En résumé, le CCEE salue le travail du conseil régional dans le domaine de la culture. Il est donc souhaitable de la préserver, la conserver et la valoriser et surtout de la territorialiser - sans vouloir forcément s'orienter vers une quelconque labellisation de nos structures.

En matière de sport.

Le CCEE souhaite que la forte implication de la Collectivité Régionale se traduise dans des projets et des objectifs plus ciblés et partagés avec le mouvement sportif, dont l'organe fédérateur est reconnu à juste titre.

Il souhaite que les élus régionaux soient attentifs aux projets du gouvernement sur la réforme de la gouvernance du sport et prêts à défendre les intérêts de la Guadeloupe.

Le CCEE rappelle que, la Région Guadeloupe gagnerait à se doter d'une délibération cadre pour indiquer d'une part, les priorités de la politique sportive régionale et d'autre part, les modalités d'attribution des subventions d'équipements, de soutiens au fonctionnement ou d'aides individuelles.

De même, il souhaite, que les contrats d'objectifs avec les ligues et comités soient votés et signés suffisamment tôt, pour une mise en œuvre efficiente au cours de l'année civile.

Le CCEE renouvelle sa proposition d'accompagnement d'une élite sportive guadeloupéenne avec en perspectives les Jeux Olympiques de 2024 et les compétitions intermédiaires. La plupart des derniers médaillés olympiques guadeloupéens ont signé des conventions avec d'autres régions.

Il se réjouit de la volonté exprimée par l'exécutif régional de doter la Guadeloupe d'une piscine olympique. Ce projet doit être configuré comme un complexe aquatique aux normes internationales. Il pourrait être mis en œuvre en même temps que la rénovation de certaines structures communales. Il serait judicieux d'inscrire ce projet dans la perspective de l'organisation des Jeux de la Caraïbe en 2021, et par une rénovation de la piscine intercommunale de Baimbridge.

Enfin le CCEE souhaite que la Région Guadeloupe soit plus offensive dans la mise en œuvre de bandes cyclables, pour la pratique normale et aussi le cyclotourisme.

En matière d'environnement, d'aménagement du cadre de vie, de recherche et de transport.

Le CCEE a pris acte des orientations de la collectivité régionale en matière d'environnement et d'amélioration du cadre de vie et a pris connaissance de la poursuite de l'engagement régional en 2019 dans les domaines d'interventions ci-après :

- le développement des énergies renouvelables,
- la gestion et la valorisation des déchets,

- la politique de l'eau,
- la prévention face aux risques majeurs, et la prise en compte des aléas face aux changements climatiques,
- la lutte contre la prolifération des sargasses.

S'agissant de la politique de l'eau et à l'appui des engagements complémentaires de la Région, le CCEE plaide pour que chacune des communautés d'agglomération souscrive à un contrat de progrès en 2019. Cela afin de bénéficier du concours financier de l'Etat, ajouté à celui des autres partenaires (Région, Conseil départemental...) pour la mise en place d'opérations et de travaux lourds en matière de mise aux normes et de construction de réseaux d'eaux et d'assainissement.

Le CCEE salue la reprise du concours régional du patrimoine et l'idée du report des journées du patrimoine, compte tenu des conditions climatiques.

Cependant, il souhaite voir aussi renouvelé le soutien et l'accompagnement aux actions de diffusion de la culture architecturale contemporaine ;

En matière de croissance verte, le CCEE préconise que la Collectivité régionale puisse contribuer au renforcement des moyens du réseau d'innovation et de transfert en agriculture (le RITA). Ce réseau a un fonctionnement souple et fédérateur pour le confortement de véritables filières de développement agricole respectueuses de l'environnement et économiquement viables.

Le CCEE salue l'accompagnement régional en matière d'ingénierie financière et de préfinance-ment des petites structures agricoles. Il suggère toutefois, qu'une stratégie appropriée puisse être initiée en termes d'agroforesterie, de cultures patrimoniales, d'interfaces agricultures et milieux naturels, etc.

En matière de transport, le CCEE a pris acte de la poursuite en 2019 du projet de transport maritime « bus des mers » ; il souhaite avoir des informations complémentaires pour cette opération en termes de planification et de schéma d'organisation globale.

Enfin, en matière de gastronomie, le CCEE souhaiterait que des actions fortes, tournées vers la valorisation de nos produits locaux par nos chefs, puissent être entreprises par la collectivité régionale.

Le CCEE pourrait, en la matière, mettre au service de la collectivité l'expérience capitalisée lors des 7 éditions du festival de la gastronomie.

5- Présentation du rapport de développement durable 2018 de la collectivité régionale
Le CCEE a pris connaissance avec intérêt du rapport sur le développement durable de la région Guadeloupe pour l'année 2018.

Il a notamment pris acte de l'action régionale menée en 2018 dans le domaine de la biodiversité et des perspectives.

Il s'agit dorénavant de tout faire pour réguler les activités et réduire la consommation de carbone afin de limiter l'effet de serre et le réchauffement climatique.

Le CCEE entend s'impliquer dans l'élaboration du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité de Guadeloupe en sa qualité de membre.

6- Adoption de la répartition de la taxe spéciale de consommation sur les carburants.

Le CCCEE a pris acte du rapport relatif à la répartition de la taxe spéciale de consommation sur les carburants.

7- Délibération sur le positionnement de la Région Guadeloupe pour une gestion durable de l'eau en Guadeloupe

Le CCEE préconise que la collectivité régionale soutienne et accompagne de manière très volontariste les communautés d'agglomérations pour la signature de leur contrat de progrès.

Le CCEE suggère, en cas d'incapacité financière des établissements publics de coopération intercommunale, que la région Guadeloupe réalise directement en maîtrise d'ouvrage régionale les programmes d'opérations et de travaux en matière d'alimentation en eau potable et en matière d'assainissement.

8- Participation du conseil régional en qualité de membre fondateur de la fondation pour la mémoire de l'esclavage.

Le CCEE approuve la participation du conseil régional de la Guadeloupe en qualité de membre fondateur de la fondation pour la mémoire de l'esclavage.

9- Communication sur l'augmentation des parts de la collectivité régionale au capital de la SEMAG

Le CCEE a pris connaissance de la communication relative à l'augmentation des parts de la collectivité régionale au capital de la SEMAG.



